

# **Sobriété lumineuse : Devenez sentinelle de la nuit ! – Recensez les éclairages illégaux avec France Nature Environnement Bretagne**

*(Plume Citoyenne) A l'occasion du Jour de la Nuit, France Nature Environnement Bretagne invite les breton·ne·s à agir ensemble face à la pollution lumineuse et lance pour la troisième année la campagne participative « Sentinelles de la Nuit » du 12 octobre au 30 novembre 2024 afin de recenser les éclairages illégaux et nuisibles.*

Les éclairages en pleine nuit occasionnent des perturbations chez certaines espèces vivantes (perte d'orientation, modification des habitats...), du gaspillage énergétique (alors que la sobriété est le pilier fondateur incontournable pour réussir la transition énergétique) et la perte du ciel étoilé. Pour agir face à cela, France Nature Environnement Bretagne appelle les breton·ne·s à devenir des « Sentinelles de la Nuit ».

## **Sentinelles de la Nature, un outil pour recenser les éclairages illégaux**

La plateforme participative Sentinelles de la Nature permet aux citoyen·ne·s de localiser et signaler sur le territoire des atteintes à l'environnement dans le but de les résorber, à partir d'un site internet ([sentinellesdelanature.fr](https://sentinellesdelanature.fr)) ou d'une application mobile.

Avec la campagne « Sentinelles de la Nuit », il est possible de recenser les cas de pollution lumineuse, comme par exemple la vitrine d'un commerce éclairée après 1h du matin, alors que

la réglementation l'interdit.

## **La sensibilisation est indispensable, l'application de la loi encore plus**

La France dispose d'une des meilleures réglementations de l'Union Européenne sur le sujet (arrêté du 27 décembre 2018). Cependant, il est constaté les défauts d'application de la réglementation, notamment en Bretagne. L'objectif est à nouveau de sensibiliser les acteurs afin de promouvoir la sobriété lumineuse et de faire appliquer la réglementation par les autorités compétentes.

En matière d'éclairage, il faut adopter une sobriété lumineuse, c'est-à-dire de repenser nos éclairages à la baisse en fonction de nos stricts besoins et de leurs impacts sur la biodiversité, en bannissant les éclairages inutiles et néfastes. Bénéfique pour la nature, bénéfique pour les factures, la sobriété lumineuse a tout intérêt à être adoptée par toutes et tous et à toutes les échelles !

«En 2022, lors de notre première maraude nocturne rennaise, nous avons recensé plus de 50 éclairages illégaux. L'année dernière, nous avons constaté un changement de comportement de la part des commerçant·e·s», explique Aurélie Le Goff, alors en charge de l'animation du réseau Sentinelles de la Nature à FNE Bretagne.

Plus d'infos

<https://fne-bretagne.bzh/sentinellesdelanuit>